

ENDURO DU PAYS SANTON

21 octobre 2018

LE DOUHET (17)



L'AMICALE MOTOCYCLISTE SAINTAISE (AMS) organise le 21 octobre 2018 à proximité de Saintes (17) un enduro dénommé «ENDURO DU PAYS SANTON »

CATEGORIES ADMISES :

ELITE (3 tours) numéros 1 à 19 plaques fond rouge chiffre blanc - Pilotes figurant sur la liste de notoriété du championnat de France

LIGUE 1 (3 tours) numéros 20 à 199 plaques fond jaune chiffre noir

- E1 (125 2tps/250 4tps)
- E2 (de 126cc à 250cc 2tps et de 251cc à 450cc 4tps)
- E3 (+ 250cc 2tps et + 450cc 4tps)
- Junior Open (- de 23 ans)

LIGUE 2 (2 tours) numéros 200 à 599 plaques fond vert chiffre blanc

- Espoir Open (- de 23 ans)
- N1 (125 2tps/250 4tps)
- N2 (de 126cc à 250cc 2tps et de 251cc à 450 cc 4tps) 2tours
- N3 (+ 250cc 2tps et + 450cc 4tps)
- Vétéran Open (+ 37 ans)
- Super Vétéran Open (+ 47ans)

LIGUE 3 (1 tour*) numéros 600 à 899 plaques fond noir numéro blanc

- Féminine
- 50 cc (- de 18ans)
- Open

Si un pilote de la catégorie ligue 3 veut effectuer un second tour (sans classement), il devra le dire au dernier CH du premier tour, qui lui laissera son carton de CH, le pilote devra être en possession de son carton et le présenter à chaque contrôle (ch, cp). Le fait de laisser son carton de CH à la fin du premier tour, entraîne immédiatement la fin de course pour le pilote et l'interdiction de repartir pour un second tour

L'épreuve se déroule sous le contrôle de la Ligue Motocycliste Nouvelle Aquitaine. Le présent règlement n'est qu'un extrait du règlement officiel consultable à l'adresse suivante : <https://liguemotonouvelleaquitaine.org/commission-enduro/reglements-enduro-et-endurance-tt>

ENGAGEMENTS : Les engagements sont ouverts uniquement sur le site engagesport.com et seront clos le 18 octobre 2018. **Aucun engagement ne sera pris par téléphone, par fax et sur place.** Chaque engagement est réglé en ligne par carte bancaire.

TARIFS :

58 € pour les Elites, Ligues 1 et 2 . A partir du 11 octobre 68€
45 € pour les Ligues 3 . A partir du 11 octobre 55€

ACCUEIL - SECRETARIAT : Le secrétariat de l'épreuve sera ouvert le samedi 20 octobre de 17 h à 19 h et le dimanche 21 octobre de 7 h 30 à 10 h 30. les pilotes engagés devront se présenter **OBLIGATOIREMENT avec LES ORIGINAUX** de :

- permis de conduire, carte grise, attestation d'assurance dont la date de validité est en cours, licence de l'année en cours.

Pour les pilotes 50cc n'ayant pas de permis de conduire le C.A.S.M et le B.S.R sont obligatoires.

Les pilotes se présentant avec une assurance garage devront fournir un justificatif autorisant l'utilisation de celle-ci un dimanche et dans le cadre d'une compétition.

CONTROLE TECHNIQUE : Les vérifications techniques se dérouleront à proximité du lieu de départ le dimanche 21 octobre de 8 h 00 à 9 h 00 pour les Ligues 1.2 et de 9 h 00 à 10 h 30 pour les Ligues 3. Niveau sonore maximum autorisé 112 Db/A selon la méthode entre 2m max

Présentation obligatoire du casque à la norme ECE 22/05, de la carte grise de la machine et de l'extincteur vérifié de classes ABC d'un minimum de 6kg.

RAVITAILLEMENT - REPARATIONS : Les ravitaillements et réparations ne s'effectueront que dans les zones prévues à cet effet et conformément aux règlements de l'année en cours applicables à l'épreuve. **Chaque concurrent devra utiliser obligatoirement un tapis environnemental et posséder un extincteur vérifié de 6kg classes ABC.**

HORAIRE DE DEPART : 10 h 30 départ des premiers concurrents.

EPREUVE : Tout coureur qui n'empruntera pas l'itinéraire du circuit sera disqualifié. Dans les « spéciales » un coureur quittant le circuit à la suite d'un incident devra reprendre celui-ci à l'endroit où il l'a quitté. La reconnaissance d'une spéciale à moto par un pilote avant l'épreuve est formellement interdite et le concurrent sera exclu de l'épreuve.

CONTROLES : Des contrôles inopinés pourraient être mis en place sur le parcours de liaison, sans que ceux-ci soient mentionnés sur la feuille de route.

CLASSEMENT : Les classements seront établis sur la base du règlement de l'année en cours applicable à l'épreuve. Le classement de l'épreuve pourra servir de support pour le classement des championnats des différentes catégories pour chaque ligue qui le souhaite. Les résultats seront proclamés sitôt après le délai réglementaire d'affichage, à proximité du lieu de départ. Les récompenses seront attribuées aux trois premiers de chaque catégorie. Les pilotes ne se présentant pas à la remise des prix perdront le bénéfice des prix et coupes qui leurs seraient attribués. **Les réclamations devront être faites dans la demi-heure suivant l'affichage des résultats** et déposées en conformité du règlement applicable à l'épreuve. Au delà de ce temps aucune réclamation ne peut être formulée.

ASSURANCE : L'AMS a contracté une responsabilité civile organisateur qui ne couvre en aucun cas la détérioration, le vol des machines, les biens personnels ainsi que les dégradations publiques ou privées intentionnelles ou accidentelles commises par les participants, ses accompagnateurs avant, pendant et après l'épreuve.

PARTICIPANTS : Les participants prendront en charge les frais de remise en état de toutes les dégradations publiques ou privées dont ils seraient les auteurs. Ils renoncent à exercer tout recours contre les organisateurs de la manifestation pour le ou les accidents, vol, dommages corporels et matériels qui pourraient survenir avant, pendant et après cette épreuve.

DROIT A L'IMAGE : Les participants sont informés que les compétitions, objets de la présente inscription, peuvent donner lieu à des prises de vues (photos, films, vidéos) pouvant être utilisées pour la réalisation de documents sur la pratique et la communication. Par son inscription le signataire accepte et autorise à titre gratuit les prises de vues et les photos de sa moto et/ou de son pilote (en quelques lieux) par les caméramans et les photographes accrédités par l'organisation et/ou la F.F.M. l'utilisation, l'exploitation, la diffusion et reproduction de ces prises de vues et photos.

⚠ Les participants devront respecter scrupuleusement les règles du code de la route, les règles environnementales et la signalisation mises en place par l'organisation. Le non respect des 'STOP', ou la vitesse excessive dans la traversée des villages sera sanctionné par une mise hors course

OFFICIELS :

Délégué de Ligue
Directeur de course
Commissaires sportifs
Commissaires techniques
Commissaires de route

M. Barraud
M. Chambaud
Mrs Boutet, Bugeat, Motheau
Mrs Depoit, David, Evrard
Mmes & Mrs les bénévoles de la LMPC